



## Assemblée générale

Distr. générale  
22 mars 2006

Soixantième session

Point 66, a, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2005

[sans renvoi à une grande commission (A/60/L.16/Rev.1 et Add.1)]

#### **60/222. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

*Rappelant également* sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 consacrée à l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003 et 59/254 du 23 décembre 2004 intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international »,

*Rappelant en outre* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>, qui prend notamment acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

*Sachant* que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé au Nouveau Partenariat par la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>2</sup>,

*Se félicitant* du rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, intitulé « Des discours aux actes : mobiliser l'aide internationale pour valoriser le potentiel de l'Afrique »<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Voir résolution 60/1.

<sup>2</sup> Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>3</sup> Voir A/60/85.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international »<sup>4</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>4</sup> ;
2. *Réaffirme son plein appui* à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique<sup>5</sup> ;
3. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ainsi que de l'appui régional et international dont il bénéficie, tout en constatant que beaucoup reste à faire sur le plan de sa mise en œuvre ;
4. *Réaffirme son plein appui* à l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qu'elle a adoptée à sa vingt-sixième session extraordinaire, le 27 juin 2001<sup>6</sup> ;

## I

### Mesures prises par les pays et organisations africains

5. *Salue* les progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance, suscitant un climat propre à attirer les investissements étrangers directs en vue du développement de la région ;

6. *Se félicite* des efforts constants et croissants que font les pays africains pour appliquer le Nouveau Partenariat en y intégrant une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;

7. *Se félicite également* que la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en particulier l'achèvement de l'exercice d'autoévaluation dans certains pays, l'accueil de missions d'appui et le lancement, dans d'autres pays, du processus préparatoire national en vue de l'évaluation, ait bien progressé, et invite instamment les États africains à se joindre dès que possible au Mécanisme à titre prioritaire et à en renforcer le processus afin de le rendre plus efficace ;

8. *Souligne* que la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que la consolidation de la paix après les conflits conditionnent la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, et se félicite à cet égard de la coopération et de l'appui dont les organisations régionales et sous-régionales africaines bénéficient de la part de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires du développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

9. *Salue* les efforts que font les pays et les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique, y compris l'Union africaine, pour élaborer des plans directeurs sectoriels et exécuter des programmes spécifiques du Nouveau Partenariat ;

---

<sup>4</sup> A/60/178.

<sup>5</sup> A/57/304, annexe.

<sup>6</sup> Résolution S-26/2, annexe.

10. *Souligne* qu'il importe que les pays d'Afrique continuent de coordonner, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales, tous les types d'aide extérieure, y compris l'aide qui leur est fournie par des organisations multilatérales, afin de l'intégrer utilement à leur développement ;

11. *Encourage* une intégration plus poussée des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat dans les programmes des instances et organisations régionales, ainsi que dans les programmes en faveur des pays africains les moins avancés ;

12. *Rappelle* que l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont un rôle critique à jouer dans l'application du Nouveau Partenariat et à cet égard encourage les pays africains, avec l'aide de leurs partenaires du développement, à augmenter leur appui pour accroître les capacités de ces institutions ;

13. *Souligne* que l'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat est également tributaire d'un environnement national et international propice à la croissance et au développement de l'Afrique, passant notamment par des politiques générales favorables au développement du secteur privé et à la création d'entreprises ;

## II

### Réponse de la communauté internationale

14. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires du développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat ;

15. *Reconnaît* l'importance que revêtent les diverses initiatives lancées par les partenaires du développement de l'Afrique ces dernières années, notamment celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Plan d'action du Groupe des Huit pour l'Afrique, de l'Union européenne et de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le rapport de la Commission pour l'Afrique intitulé « Notre intérêt commun »<sup>7</sup> et le Forum du Partenariat pour l'Afrique, et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner de telles initiatives en faveur de l'Afrique ;

16. *Salue* le concours des États Membres à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat dans le cadre de la coopération Sud-Sud et, à cet égard, encourage la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales, à soutenir les pays africains, notamment au moyen de la coopération triangulaire ;

17. *Relève* le rôle important du Forum du Partenariat pour l'Afrique, tel que défini dans le mandat révisé du 5 octobre 2005, à savoir notamment un rôle de catalyseur des mesures prises pour concrétiser les engagements de l'Afrique et de ses partenaires du développement et un rôle de coordination du soutien aux priorités de l'Afrique et au Nouveau Partenariat, et encourage le Forum à accroître ses efforts à cet égard ;

18. *Se réjouit* que certains partenaires du développement aient engagé des ressources en faveur de divers programmes du Nouveau Partenariat et, à cet égard, note avec satisfaction que certains pays développés ont alloué des ressources au Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure et au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, et invite à

---

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.commissionforafrica.org/](http://www.commissionforafrica.org/).

apporter un soutien semblable, en Afrique, au secteur de l'eau et de l'assainissement, à celui du logement et du développement urbain et à d'autres secteurs prioritaires prévus dans le Programme d'action du Nouveau Partenariat et visant au développement durable de la région ;

19. *Demande instamment* que l'on continue d'œuvrer en faveur de mesures devant permettre de relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, en faveur de mesures d'allègement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au développement, de stimulation de l'investissement étranger direct et de transfert de technologie ;

20. *Affirme de nouveau* que tous les pays et les institutions multilatérales compétentes doivent poursuivre leurs efforts pour assurer une plus grande cohérence dans leurs politiques commerciales à l'égard des pays africains, et reconnaître l'importance des efforts visant à intégrer pleinement ces pays au système commercial international, par des initiatives consistant notamment à améliorer leur compétitivité et à les aider à faire face aux difficultés d'ajustement liées à la libéralisation des échanges ;

21. *Se félicite* de la récente proposition du Groupe des Huit, entérinée par les institutions de Bretton Woods à leur réunion annuelle, en 2005, visant à annuler complètement l'encours de la dette contractée auprès du Fonds monétaire international, de l'Association internationale de développement et du Fonds africain de développement par les pays pauvres très endettés remplissant les conditions voulues pour bénéficier de cette mesure, et apporter des ressources supplémentaires de manière que la capacité de financement des institutions financières internationales ne soit pas réduite ;

22. *Affirme* qu'il importe de trouver une solution globale et durable au problème de la dette extérieure des pays africains, notamment par l'annulation complète de la dette multilatérale, conformément à la proposition récemment formulée par le Groupe des Huit en faveur des pays pauvres lourdement endettés et, au cas par cas et lorsqu'il convient, par un allègement important de la dette et notamment l'annulation ou la restructuration de la dette des pays africains lourdement endettés qui ne sont pas visés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et dont l'endettement est excessif, et se félicite de l'action entreprise par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour mettre au point un dispositif relatif à la viabilité de la dette à l'intention des pays à faible revenu, sachant que la viabilité de la dette et une bonne gestion du budget sont des conditions importantes de la réalisation des objectifs nationaux de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement ;

23. *Note avec satisfaction* que de nombreux partenaires du développement ont récemment augmenté leurs annonces d'aide publique au développement, notamment le Groupe des Huit et l'Union européenne, dont les engagements conduiront à augmenter de 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010 l'aide publique au développement de l'Afrique, et encourage tous les partenaires du développement à assurer l'efficacité de l'aide en appliquant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée au Forum de haut niveau tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005 sur le thème « Renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement (harmonisation, action commune, résultats) » ;

24. *Est consciente* que les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts, à l'appui du développement des pays africains, pour accroître le flux de ressources nouvelles et additionnelles, de toute provenance, publique et privée, intérieure et étrangère, destinées au financement du développement ;

25. *Note avec satisfaction* que les partenaires du développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat telles qu'elles ressortent des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens ;

26. *Prend note* des activités menées par les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement dans les pays d'Afrique, et invite celles-ci à continuer de soutenir la réalisation des priorités et des objectifs du Nouveau Partenariat ;

27. *Demande* au système des Nations Unies de continuer à aider les secrétariats du Nouveau Partenariat et de l'Union africaine et les pays d'Afrique à élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat ;

28. *Invite* le Secrétaire général, dans le cadre de la suite à donner au Sommet mondial de 2005, à insister auprès des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pour qu'ils aident les pays africains à appliquer des initiatives à impact rapide s'inspirant de leurs stratégies et priorités nationales de développement, pour leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et prend note à cet égard des engagements récents de certains pays donateurs ;

29. *Note* que les organismes des Nations Unies font activement usage du mécanisme de consultation régional comme moyen de renforcer la collaboration et la coordination au niveau régional, et les encourage à faire plus pour formuler et exécuter des programmes communs à l'appui du Nouveau Partenariat au niveau régional ;

30. *Encourage* les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer de renforcer leurs mécanismes de coordination et de programmation, et à simplifier et harmoniser leurs modalités de planification, décaissement et information, accroissant ainsi l'efficacité de l'appui fourni aux pays d'Afrique pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

31. *Note* que les organismes des Nations Unies collaborent de plus en plus étroitement dans l'appui qu'ils fournissent au Nouveau Partenariat, et prie le Secrétaire général de les inviter à renforcer encore la cohérence des activités qu'ils mènent pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les modules convenus ;

32. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique<sup>3</sup>, et attend avec intérêt son rapport supplémentaire, qui contiendra des recommandations sur les mesures à prendre pour mieux soutenir la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ;

33. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter effectivement de son mandat, notamment suivre, pour en rendre compte, les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique ;

34. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, en s'inspirant de contributions des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes au Nouveau Partenariat, comme le secteur privé et la société civile.

*69<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 2005*